



Département des Pyrénées-Atlantiques

VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DU MAIRE

2024 / 75

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR : SERVICE FINANCES

OBJET : Demande d'aide financière Animation OPAH RU

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs par le Conseil municipal au Maire pour les demandes d'attribution de subvention à tout organisme financeur,

CONSIDERANT qu'une mission de suivi de l'animation OPAH RU a débuté le 31 octobre 2019 pour une durée de 5 ans,

CONSIDERANT qu'un avenant à la convention OPAH-RU a été conclu pour une durée d'une année allant du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025,

CONSIDERANT que le coût de la mission de base de cette prestation pour une année s'élève à 51.500 € HT (61.800 € TTC),

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter auprès de l'ANAH (subrogation DEPARTEMENT PA) une aide financière portant sur la sixième année d'exécution de cette animation (avenant d'un an),

ARTICLE 2 : INDIQUE que le projet de plan de financement est joint en annexe,

ARTICLE 3 : S'ENGAGE à ne pas dépasser le taux maximal de 80 % de subventions publiques dans le cas de financements complémentaires,

ARTICLE 4 : PRECISE que le Conseil municipal sera informé de cette demande d'aide financière lors de sa prochaine réunion,

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète au titre du contrôle de légalité,

ARTICLE 7 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 8 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Service Finances

Fait à Oloron Ste-Marie, le 26 décembre 2024

PUBLIÉ LE : 27.12.2024

Le Maire



Bernard UTHURRY